

Banques: caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et opérations sur titres, garanties

1996/0126(COD) - 16/10/1997 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission estime que le texte de la position commune conserve la substance de ses propositions et des amendements du Parlement européen. En conséquence, elle propose d'approuver la position commune.